

4-POPULATION

Compte tenu de la diversité ethnique en Nouvelle-Calédonie, il était demandé à chaque individu, lors du recensement de 2009, non son ethnie d'origine, mais plutôt la **communauté** à laquelle il estimait appartenir, pour refléter à la fois ses antécédents familiaux et son sentiment d'appartenance culturelle. Les catégories suivantes étaient retenues : européenne, indonésienne, kanak, ni-vanuatu, tahitienne, vietnamienne, wallisienne-futunienne, autres asiatiques, autres.

En 2009, 40,3% des habitants de Nouvelle-Calédonie déclarent appartenir à la communauté kanak (99 100 personnes). La deuxième communauté la plus représentée est celle des européens : 29,2% des déclarations soit 71 700 personnes. Suivent les Wallisiens et Futuniens, avec 8,7% (21 300 personnes). Regroupées, les autres communautés identifiées représentent 7,3% de la population totale : Tahitiens (2,0%), Indonésiens (1,6%), Vietnamiens (1,0%), Ni-Vanuatu (0,9%), autres asiatiques (0,8%) et autres (1,0%).

8% de la population déclarent appartenir à plusieurs communautés ou être métis. Enfin 5% déclarent appartenir à la communauté "calédonienne", refusant ainsi de choisir parmi les communautés proposées. Et les 1,2% restant n'ont rien déclaré.

Par province, la communauté européenne est la plus représentée en province Sud et la communauté mélanésienne dans les provinces Nord et îles (avec respectivement 74% et 97%). Les autres communautés sont présentes essentiellement en province Sud.

Le niveau de formation générale augmente : un calédonien sur trois, de plus de 15 ans, a le baccalauréat contre un sur six en 1996. Cependant, des déséquilibres communautaires subsistent parmi les diplômés. En 2009, 54,1% des Européens ont le bac, contre 12,5% des kanak et 14,2% des Wallisiens et Futuniens. Dans l'enseignement supérieur : un européen sur deux est diplômé de l'enseignement supérieur contre un sur vingt dans les communautés kanak ou wallisienne.

Les conditions d'accès à l'enseignement diffèrent selon les communes ou les provinces, ce qui justifie ce clivage persistant entre les communautés.

► **Communauté.** Groupe d'individus présentant des caractères de civilisation concordants (langue, culture, structures sociales). La règle du recensement demeure que chaque individu (en âge de pouvoir la faire) se détermine lui-même quant au choix de sa propre appartenance à une communauté.

SOURCE [1] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

Décret n°2010-1446 du 24 novembre 2010 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Nouvelle-Calédonie en 2009 : www.juridoc.gouv.nc ou www.isee.nc

Synthèse n°19 – Recensement de la population 2009 – ISEE : www.isee.nc

Rapport sur les flux migratoires externes de la Nouvelle-Calédonie de 1989 à 2009, INSEE 2011 : www.isee.nc